

## Aux S1 du 92

**ON VOTE DANS TOUS LES S1 !**

**Du mercredi 24 janvier  
au vendredi 9 février 2018.**

### Retour des votes au S3

- du PV récapitulatifs des votes (p.3)
- ET de la liste d'émargement

**AU PLUS TARD LE MARDI 6 MARS 2018**

⇒ **Par courrier**

SNES-FSU section académique de Versailles (92)  
3 rue Guy de Gouyon du Verger  
94112 Arcueil Cedex

⇒ **Et par mail** : vote2018@versailles.snes.edu (documents joints en pdf).

### DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p.3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner,
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

### **N.B. : Liste d'émargement :**

*Nous joignons ici*

⇒ **Un état des électeurs syndiqués**, à jour en date du 19 janvier, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2017-2018 peuvent voter (cotisation enregistrée au s3 au plus tard le mardi 6 mars 2018).

⇒ **Le même document** est disponible en ligne pour les secrétaires et trésoriers de s1 à l'adresse suivante <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

**Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant.**

# CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

## On vote !

Du mercredi 24 janvier au  
vendredi 9 février 2018.

Retour des votes  
et des PV et listes d'émargement  
le mardi 6 mars au plus tard.

### Chaque syndiqué doit émettre 5 votes :

1. La CA académique (S3),
2. Le bureau départemental (S2),
3. Le rapport d'activité académique (S3),
4. Le rapport d'activité national (S4),
5. Le rapport financier national (S4).

### Vous trouverez dans cette publication :

- Les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- Le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- L'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Le rapport d'activité national se trouve dans le supplément à l'U.S. n° 775 du 23 décembre 2017.

### Qui vote ?

- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2017-2018 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- N.B. Seuls seront décomptés les votes des S1 dont les cotisations auront été enregistrées au S3 au plus tard le mardi 6 mars 2018.

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 24 janvier et le vendredi 9 février 2018.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement.
- Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu), dans la rubrique « Vie du SNES ».

## Organisation du vote dans les S1

Cette circulaire, adressée aux S1, comporte toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Le bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne.
- **Liste d'émargement** : le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2017-2018 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Elle peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1. **Elle doit impérativement être émargée par chaque votant.**  
*En cas de vote par correspondance de l'un des syndiqués, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.*
- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.
- **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins. Il y a donc DEUX personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

N.B. Le procès-verbal ET la liste d'émargement doivent être renvoyés à la section académique avant le mardi 6 mars 2018.

### ATTENTION !!!

### **TRANSMISSION DES RÉSULTATS**

Le **procès verbal** récapitulatif des votes **ET la liste d'émargement** des votants doivent être envoyés à la section académique :

**SNES-FSU Versailles**  
**3, rue Guy Gouyon du Verger**  
**94112 ARCUEIL cedex**  
avant le **mardi 6 mars**.

**Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :**

- ⇒ Les résultats peuvent être envoyés par mail (pdf) à l'adresse [vote2018@versailles.snes.edu](mailto:vote2018@versailles.snes.edu). Dans le cas d'un envoi par mail, **merci d'envoyer également les originaux par la Poste** (sans oublier de prévoir le délai postal).
- ⇒ Les résultats peuvent être adressés par la Poste au S3.  
*Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Dans le cas d'un envoi postal, merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (voir ci-dessus).
- ⇒ Les résultats peuvent également être déposés **directement au S3** : (les porter entre 10 et 17 heures avant le 6 mars à 17 heures).

**Académie : VERSAILLES**

**Département : 92**

**Établissement :** .....

**Commune :** .....

**INSCRITS :**

**VOTANTS :**

**RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE (S3)**

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

**RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : ÉLECTION DU BUREAU DÉPARTEMENTAL (S2)**

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

**RÉSULTATS DU TROISIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE (S3)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

**RÉSULTATS DU QUATRIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL (S4)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

**RÉSULTATS DU CINQUIÈME VOTE : RAPPORT FINANCIER NATIONAL (S4)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

**Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :**  
(au moins 2 personnes) :

Certifié exact à ..... le .....2018

**À transmettre dès la fin du dépouillement et avant le mardi 6 mars 2018 à SNES-FSU Versailles (DPT 92) - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.**

**Pour plus de sécurité transmettez ces documents également par mail (pdf) à [vote2018@versailles.snes.edu](mailto:vote2018@versailles.snes.edu).**

***N'oubliez pas de joindre la liste d'émargement des votants.***

# Bulletin de vote 92

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



## Premier vote : Élection de la CA académique (S3)

Unité et Action

École Émancipée

URIS

## Deuxième vote :

### Élection du bureau départemental (S2) / Département : 92

Unité et Action

École Émancipée

URIS

## Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)

Pour

Contre

Abstention

## Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)

Pour

Contre

Abstention

## Cinquième vote : Rapport Financier National (S4)

Pour

Contre

Abstention

# Bulletin de vote 92

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



## Premier vote : Élection de la CA académique (S3)

Unité et Action

École Émancipée

URIS

## Deuxième vote :

### Élection du bureau départemental (S2) / Département : 92

Unité et Action

École Émancipée

URIS

## Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)

Pour

Contre

Abstention

## Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)

Pour

Contre

Abstention

## Cinquième vote : Rapport Financier National (S4)

Pour

Contre

Abstention